

**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte
aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2018

Avril 2019

SOMMAIRE

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers arrêtés au 31 mai 2018

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges

**Messieurs les membres de
l'Association de Mécanisme
Tunisien de Coordination pour la
Riposte aux Fléaux Sanitaires
« CCM Tunisie »**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

OPINION D'AUDIT :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre comité directeur le 22 juin 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »** au 31 mai 2018, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des passifs et actifs nets de 51 917 dinars, des actifs nets négatifs de 975 Dinars, y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de 2 407 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 mai 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application les dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes émises par l'association avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.



Anis WAHABI
Expert-Comptable

Tunis, le 22 Avril 2019

**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte
aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »**

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 MAI 2018

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 MAI 2018

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/05/2018	31/05/2017
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	50 483	55 214
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		183	-
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	1 251	2 125
Immobilisations incorporelles	3.3	-	-
Total des actifs		51 917	57 339
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.4	10 732	6 507
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions		-	33 303
Apports reportés		42 160	19 909
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		52 892	59 719
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		1 003	2005
Autres actifs nets		7 697	7 697
Réserves		-	-
Excédents ou déficits reportés		(12 082)	(2 883)
Excédents ou déficits de l'exercice		2 407	(9 199)
Total des Actifs Nets	3.5	(975)	(2 380)
Total des Passifs et Actifs Nets		51 917	57 339

Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31 MAI 2018

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/05/2018	31/05/2017
<u>Produits</u>			
Cotisations des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.1	198 027	158 313
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quotepart des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		1 003	3 848
Reprise sur provision		1 132	-
Total des produits		200 162	162 161
<u>Charges</u>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		-	-
Charges de personnels	4.2	37 395	-
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		1 485	10 854
Autres charges courantes	4.3	156 555	160 506
Charges financières nettes		2 289	-
Autres pertes		31	-
Total des charges		197 754	171 360
EXCEDENT des produits sur les charges		2 407	(9 199)

Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 MAI 2018

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/05/2018	31/05/2017
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>			
Résultat		2 407	(9 199)
Modification comptables		19 909	-
Ajustement pour :			
Dotations aux amortissements et provisions		1 485	10 854
Quotepart subvention inscrite au RT		(1 003)	(3 848)
Variation des			
Stocks		-	-
Autres actifs		(183)	-
Fournisseurs et autres dettes		(26 736)	12 065
Résultat reporté			
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</i>		(4 121)	9 871
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(610)	-
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		(610)	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		-	-
Variation de trésorerie		(4 731)	9 871
Trésorerie au début de l'exercice		55 214	45 343
Trésorerie à la clôture de l'exercice		50 483	55 214

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 MAI 2018
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

En Tunisie, le Comité National de Coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ou CCM Tunisie a été mis en place en juillet 2004, afin de présenter une proposition au Fonds mondial pour l'appui à la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre VIH/Sida et les IST de 2006 à 2010.

A partir de 2012 (JORT du 30 août 2012), le CCM dispose d'un statut d'une association et porte le nom de : Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires -Country Coordinating Mecanism- CCM-Tunisie.

Le mandat du CCM est de discuter, coordonner l'élaboration, approuver et soumettre une ou des propositions appropriées et viables au Fonds mondial et d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds mondial.

L'Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie », est une association à but non lucratif créée le 30/08/2012. L'activité principale de l'association est :

- L'élaboration des projets et des stratégies concernant la riposte aux fléaux sanitaires surtout concernant le sida, la tuberculose et le paludisme.
- La coordination entre les associations et le gouvernement pour élaborer les stratégies qui pourraient limiter ces fléaux sanitaires dans la société tunisienne.
- L'assistance et l'encadrement des associations tunisiennes œuvrant dans les domaines de sida, la tuberculose et le paludisme.
- Faire des activités, des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation dans le cadre de la loi pour limiter la propagation de ces fléaux sanitaires.
- Relever les défis de la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme sur le plan national et régional et proposer des solutions en respectant les stratégies nationales dans ce cadre.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;

- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des Membres réunie en date du 30/11/2016, l'exercice comptable de l'association a été fixé du 1^{er} juin de l'exercice jusqu'au 31 mai de l'exercice d'après.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association sont les suivants :

2.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations acquises, et nécessaires à l'exploitation, sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 200 DT sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

2.2 Opérations en monnaies étrangères :

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

2.3 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.4 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Attijari BanK	50 425	55 018
Amen BanK	58	196
	<u>50 483</u>	<u>55 214</u>

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Equipement du bureau	5 013	5 013
Matériel informatique	11 003	10 393
Valeur brut	16 016	15 406
Amortissement	(14 765)	(13 281)
Valeur net	1 251	2 125

3.3 Immobilisations incorporelles

Le logiciel comptable acquis par l'association est totalement amorti au 31 mai 2017.

3.4 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Charges à payer	6 502	3 157
Etat retenue à la source (15%)	2 254	2 659
CNSS	1 393	-
Etat, retenue sur salaire	489	-
Contribution sociale de solidarité	23	-
Etat retenue à la source (1.5%)	44	109
Etat retenue à la source (5%)	-	582
FOPROLOS	27	-
	<u>10 732</u>	<u>6 507</u>

3.5 Apports reportés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Reliquat budget 2017 8134\$ TVNCFUND1505	19 909	19 909
Perte de change 2017	1 032	
Reliquat budget 2018 8242\$ TVNCFUND1506	19 963	
Perte de change 2018	1 256	
	<u>42 160</u>	<u>19 909</u> (i)

(i) Ce solde a été retraité pour les besoins de la comparaison, suite au changement de la méthode de rattachement de la subvention à l'exercice ayant subi les charges y afférentes.

3.6 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Subvention d'investissement	1 003 (i)	2 005
Autres actifs nets	7 697	7 697
Excédent ou déficit reportés	(12 082)	(2 883)
Excédent ou déficit de l'exercice	2 407	(9 199)
	<u>(975)</u>	<u>(2 380)</u>

(i) Ce solde se détaille comme suit :

Subvention d'investissements bruts	13 551
Subvention d'investissement inscrit aux comptes de résultat	(12 548)
Subvention d'investissements nets	<u>1 003</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**4.1 Subvention de fonctionnement**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Virement reçu FM	198 027	153 769
Virement reçu FEI	-	4 544
	<u>198 027</u>	<u>158 313</u> (i)

(i) Ce solde a été retraité pour les besoins de la comparaison, suite au changement de la méthode de rattachement de la subvention à l'exercice ayant subi des charges y afférents.

4.2 Charges de personnel

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Salaires	31 970	-
Cotisation de sécurité sociale	5 425	-
	<u>37 395</u>	<u>-</u>

4.3 Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2018</u>	<u>31/05/2017</u>
Honoraires de prestation de services	60 104	87 357
Locations de bureau	21 033	19 765
Locations salles de réunions	26 790	12 301
Transports	9 660	10 550
Frais de réception	5 785	6 912
Honoraires du commissaire aux comptes	3 345	3 158
Fournitures consommables	6 222	4 680
Frais de télécommunications et d'internet	3 353	2 851
Honoraires des facilitateurs et des consultants	13 578	1 720
Service d'impression	1 489	1 237
Frais de nettoyage	1 060	1 060
Perdiem de supervision	-	74
Entretien et réparation	1 411	464
Consommation d'électricité	300	645
Prime d'assurance	61	239
Service publication dans les journaux	347	532
Eau	63	72
Frais postaux	25	-
Honoraires d'avocat	-	4 500
Honoraires informatique	-	1 290
Frais et commissions bancaires	1 163	1 099
Formation	446	-
FOPROLOS	320	-
	<u>156 555</u>	<u>160 506</u>